



RELEVÉ DE DECISIONS

**VU** le Code de l'Education modifié par la loi n° 2007-1199 du 10 août 2007

**VU** le décret n° 2010-1652 du 28 décembre 2010 modifiant les décrets n° 94-39 du 14 janvier 1994 et n° 2008-618 du 27 juin 2008 relatifs au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel

**VU** les statuts de l'université adoptés le 4 mars 2008 et modifiés le 2 novembre 2010

**VU** le quorum nécessaire pour délibérer établi à 16 membres présents ou représentés

Après en avoir délibéré, décide :

**DECISION n° 1** : Installation des Vice-Présidences déléguées (validées en CEVU du 22 juin 2012 et du CS du 25/06/2012)

Sont instituées les Vice-Présidences déléguées suivantes :

- ① Vice-Présidence déléguée Formation, Orientation, Insertion
- ② Vice-Présidence déléguée Moyens et Prospective
- ③ Vice-Présidence déléguée Patrimoine Immobilier
- ④ Vice-Présidence déléguée Relations Internationales et Européennes
- ⑤ Vice-Présidence déléguée Systèmes d'Information et Usages du Numérique

**Adoptées à l'unanimité  
des 24 membres présents ou représentés**

- ⑥ Vice-Présidence déléguée Valorisation et diffusion des savoirs

**Adoptée à la majorité  
des 24 membres présents ou représentés  
(20 pour, 4 contre)**

- ⑦ Vice-Présidence déléguée Vie Universitaire et Culture

**Adoptée à la majorité  
des 24 membres présents ou représentés  
(18 pour, 6 abstentions)**

**DECISION n° 2 : Désignation des Vice-Présidents délégués**

① Vice-Présidente déléguée Formation, Orientation, Insertion  
Madame Hélène RICAUD-DROISY présente sa candidature.

**Adoptée à la majorité  
des 24 membres présents ou représentés  
(22 pour, 2 contre)**

② Vice-Président délégué Moyens et Prospective :  
Monsieur Michaël POUZENC présente sa candidature.

**Adoptée à l'unanimité  
des 24 membres présents ou représentés  
(24 pour)**

③ Vice-Président délégué Patrimoine Immobilier :  
Monsieur Nicolas GOLOVTCHENKO présente sa candidature.

**Adoptée à l'unanimité  
des 24 membres présents ou représentés  
(24 pour)**

④ Vice-Président délégué Relations Internationales et Européennes :  
Monsieur Jean-Marc OLIVIER présente sa candidature.

**Adoptée à l'unanimité  
des 24 membres présents ou représentés  
(24 pour)**

⑤ Vice-Président délégué Systèmes d'Information et Usages du Numérique :  
Monsieur Ollivier HAEMMERLÉ présente sa candidature.

**Adoptée à l'unanimité  
des 24 membres présents ou représentés  
(24 pour)**

⑥ Vice-Président délégué Valorisation et diffusion des savoirs :  
Monsieur Nicolas VALDEYRON présente sa candidature.

**Adoptée à la majorité  
des 24 membres présents ou représentés  
(22 pour, 2 contre)**

⑦ Vice-Président délégué Vie Universitaire et Culture :  
Monsieur Christian MANGE présente sa candidature.

**Adoptée la majorité  
des 24 membres présents ou représentés  
(22 pour, 2 contre)**

**DECISION n° 3 : Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (SRESR)**  
Validation des contrats de site

Le Conseil d'Administration autorise le Président à signer les trois contrats de site qui concernent l'Université (Auch, Castres, Cahors)

**Adopté à la majorité  
des 24 membres présents ou représentés  
(22 pour, 2 abstentions)**

**DECISION n° 4 : Décision Budgétaire Modificative n° 1 - exercice 2012**

Le montant total de l'autorisation de dépenses après la D.B.M. 1 s'élève à 173 882 163,90 euros et se répartit en :

- 33 975 541,50 euros pour la section de fonctionnement, hors frais de personnel
- 132 124 959,00 euros pour la masse limitative « personnel ». Le plafond d'emplois fixés par l'Etat est de 2027 ETPT, celui des emplois sur ressources propres est de 50 ETPT
- 7 781 663,40 euros pour la section d'investissement

Le budget 2012 après DBM 1 (résultant du Budget primitif, des virements effectués dont une diminution du chapitre 68 à hauteur de 200 000 euros, des ressources affectées, des reports de convention de recherche, des modifications apportées par la DBM 1), comportant les annexes suivantes : prévisions de recettes par origines, prévisions de dépenses par destinations, état détaillé des crédits, tableaux d'emplois, plan pluriannuel d'investissement, plan de trésorerie est :

**Adoptée à l'unanimité  
des membres présents ou représentés  
(23 pour) (quorum requis 12 pour)**

**DECISION n° 5 : Tarifs de l'Université Toulouse II-Le Mirail**

En l'absence de précisions sur la T.V.A, tous les tarifs votés par les précédents Conseils d'Administration s'entendent hors taxe.

**Adopté à l'unanimité  
des membres présents ou représentés  
(21 pour)**

**DECISION n° 6 : Référentiel 2011-2012 (additif)**

- Mission crèche : 25 unités (à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011)
- Département de Langues Etrangères :
  - Création de Licence-spécialité « chinois » : 15 unités

- UFR Lettres, Philosophie, Musique
  - Création du département Art&Com : 102 unités
  - Ajout de 25 unités à l'UFR à la faveur de cette création (cf. pourcentage des enveloppes départements attribué à l'UFR)
  - Création de Master-spécialité « Métiers de la culture et du patrimoine en pays d'Oc » : 25 unités

**Adopté à l'unanimité  
des 22 membres présents ou représentés  
(22 pour)**

**DECISION n° 7 : Demande d'ouverture de la formation DUT Réseaux et Télécommunications 2<sup>ème</sup> année en alternance**

Ce diplôme existe déjà depuis plus de 10 ans mais cette demande permettra à la promotion de choisir en 2<sup>ème</sup> année, soit de continuer en formation initiale soit d'opter pour une formation en alternance avec contrat d'apprentissage et/ou de professionnalisation (16 places en alternance).

**Adopté à l'unanimité  
des 22 membres présents ou représentés  
(22 pour)**

**DECISION n° 8 : Demandes d'annulation d'inscription applicables à compter de la rentrée 2012-2013**

Ce tableau a été approuvé au CEVU du 1<sup>er</sup> juin 2012 (ci-joint).

**Adopté à l'unanimité  
des 22 membres présents ou représentés  
(22 pour)**

**DECISION n° 9 : Procédure de validation des périodes d'études effectuées à l'étranger dans le cadre d'un programme d'échange**

L'arrêté Licence du 1<sup>er</sup> août 2011 permet de simplifier la procédure de validation des périodes d'études et peut favoriser la mobilité des étudiants.

Actuellement, les étudiants en mobilité internationale sont notés « absents » à l'inscription pédagogique sur l'ENT. En outre, leur inscription pédagogique à l'UT2 ne correspond pas réellement à leur parcours d'études à l'étranger : Propositions :

- Inscription pédagogique seulement au retour en France de l'étudiant afin qu'il ne soit plus noté « absent » ;
- Validation globale du semestre (30 ECTS) ou de l'année (60 ECTS) par le coordinateur RI selon une note moyenne dans le cadre du contrat d'études avec l'établissement d'accueil.

Les étudiants assistants à l'étranger (programme CIEP : Centre international d'études pédagogiques) :

- avant le départ : l'étudiant signe un plan pédagogique avec son coordinateur RI

- au retour, l'étudiant remet la grille d'évaluation CIEP et un rapport de stage ou mémoire.

Le CEVU (en date du 22 juin 2012) émet un avis favorable à l'unanimité sur la procédure de validation des crédits des étudiants en mobilité internationale.

**Adoptée à l'unanimité  
des 22 membres présents ou représentés  
(22 pour)**

**DECISION n° 10** : Achat d'un dispositif de sauvegarde des données informatiques (273 352,81 euros)

Toutes les données informatiques produites par l'Université doivent être protégées d'une éventuelle destruction liée à une maladresse ou à un évènement extérieur. Quatre sociétés spécialisées ont été contactées. La société SLC détentrice du marché UGAP a été retenue pour un montant de 273 352,81 euros.

Le Conseil d'Administration autorise l'ordonnateur à procéder à cet achat.

**Adopté à l'unanimité  
des 21 membres présents ou représentés  
(21 pour)**

**DECISION n° 11** : Conseil documentaire : candidatures d'enseignants et d'étudiants

Conformément aux statuts du Service Commun de la Documentation (article 9), il convient de désigner 6 enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs et 3 étudiants pour siéger au Conseil de la Documentation.

- Pour les enseignants, enseignants-chercheurs ou chercheurs sont proposées les candidatures suivantes :

Monsieur HAEMMERLÉ Ollivier, Madame BOUCHET Florence, Monsieur AMADIEU Franck, Monsieur Le GOFF François, Monsieur ESCUDE Pierre, Madame JOSSELIN LERAY Amélie.

**Adoptées à l'unanimité  
des 14 enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs  
présents ou représentés  
(14 pour)**

- Pour les étudiants sont proposées les candidatures suivantes :  
Monsieur FEVRIER Etienne (CS), Mademoiselle ZISSIS Marie(CA), Monsieur DUCADOS Thomas (CA)

**Adoptées à l'unanimité  
des 4 étudiants présents ou représentés  
(4 pour)**

**DECISION n° 12** : Subvention POLO MERCOSUR (2012) (5000 euros sur crédit IPEAT)

**Adoptée à l'unanimité**

**des 22 membres présents ou représentés  
(22 pour)**

**DECISION n° 13** : Régularisation subvention Syndicats et Associations Etudiantes (tableau joint)

Il s'agit d'une régularisation d'une subvention non versée en 2009.

**Adoptée à l'unanimité  
des 22 membres présents ou représentés  
(22 pour)**

**DECISION n° 14** : Aide exceptionnelle à caractère social en faveur du Responsable du Centre de Madrid  
(annule et remplace la décision du Conseil d'Administration n° 13 (k) du 28/02/2012)

Le Conseil d'Administration accorde une aide ponctuelle, forfaitaire, à caractère social à Monsieur ESTRADÉ pour tenir compte de sa situation professionnelle et familiale liée à sa résidence à Madrid. Le montant de cette aide est arrêté à la somme de 6000 euros.

**Adoptée à l'unanimité  
des 22 membres présents ou représentés  
(22 pour)**

**DECISION n° 15** : Motion en faveur de Habib Kazdaghli

Notre collègue Habib Kazdaghli, doyen de l'Université de la Manouba, doit passer en jugement le 5 juillet, à la suite d'une plainte déposée par des étudiantes.

Nous rappelons que Habib Kazdaghli a dû affronter l'occupation de l'Université par les Salafistes entre novembre 2011 et janvier 2012. Il a été plusieurs fois victime d'injures et d'actes violents.

Habib Kazdaghli a noué des liens très féconds avec le laboratoire FRAMESPA où il est chercheur associé. Ses collègues de l'Université de la Manouba et des autres universités de Tunisie lui ont apporté son soutien.

Informé de la situation, le Conseil d'administration de l'Université de Toulouse II-Le Mirail tient à manifester son soutien sans réserves à un collègue tout entier dévoué aux intérêts d'une Université tunisienne laïque et démocratique.

**Adopté à l'unanimité  
des membres présents ou représentés**

Toulouse, le 03 juillet 2012

Le Président

  
Jean-Michel MINOVEZ